



La ville de Persan est engagée depuis 2006 dans une politique volontariste de développement social et urbain, en s'inscrivant dans les dispositifs de la Politique de la Ville.

La Politique de la Ville, c'est quoi et pour qui ?

La Politique de la Ville désigne l'ensemble des actions mises en place par les pouvoirs publics afin d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

À la suite de l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine le 21 février 2014, elle est aujourd'hui mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville et s'appuie sur une géographie prioritaire qui délimite les quartiers concentrant les niveaux de précarité socio-économique les plus importants. Le contrat de Ville intercommunal pour la Ville de Persan a été signé le 30 juin 2015 pour la période 2015-2020 (vous le trouverez à droite, dans la rubrique DOCUMENTS)

La Ville de Persan, compte désormais 1 quartier prioritaire : le Village.

Pour réduire les inégalités et améliorer le cadre de vie, la Politique de la Ville concentre donc des moyens sur le quartier prioritaire profitant à l'ensemble du territoire parce qu'elle vise à rééquilibrer les inégalités sociales sur le territoire. L'action de la Politique de la Ville s'articule autour de trois piliers :

1. La cohésion sociale qui englobe la dimension éducative, la santé, la prévention de la délinquance et la jeunesse.
2. Le cadre de vie et la participation des habitants
3. Le développement économique, l'insertion et l'emploi


Programme de Réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative est destiné aux enfants de 2 à 16 ans ainsi qu'à leurs parents. Il a pour mission d'aider les familles et leurs enfants dans les difficultés qu'ils rencontrent qui relèvent soit de difficultés scolaires, éducatives, sociales ou de santé.

Une équipe dynamique constituée d'une coordinatrice, d'un référent de parcours et d'un psychologue social pour un parcours individualisé que les professionnels de la Réussite Éducative proposeront dans un cadre confidentiel.

En mairie - Avenue Gaston-Vermeire

Documents :

 [Contrat de ville intercommunal CCHVO](#)

 [CLSPD](#)

Contact :

2 rue Pierre-Brossolette
95300 Persan
Tél. 01 39 37 48 80

Contrat local de sécurité

Le CLSPD : le Contrat Local de Sécurité et de prévention de la délinquance Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (**CLSPD**). Cette instance de concertation repère, répertorie les problèmes, et **propose des solutions dans la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance** dans la commune.

Présidé par le Maire, le CLSPD réunit les différents acteurs qui agissent en termes de sécurité et prévention (du Préfet au Procureur de la République, en passant par les associations et les organismes investis dans la prévention, comme l'aide aux victimes ou la sécurité routière). Ce conseil a notamment permis de mettre en place des actions de prévention concernant la justice et la citoyenneté auprès des jeunes .

(Vous trouverez le schéma explicatif à droite, dans la rubrique DOCUMENTS)

Les missions principales de ce dispositif sont de :

- Favoriser l'échange d'informations entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de délinquance
- Définir les objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires,
- Encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes,
- Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive et la citoyenneté.

Les membres permanents :

- Le Maire
- La préfecture
- Le tribunal
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- La Gendarmerie
- La police municipale
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Exemple d'actions entreprises dans le cadre de ce dispositif :

- Les actions de prévention en direction des jeunes : « Chantiers éducatifs » permettant aux jeunes persannais d'obtenir une aide pour financer un projet ou des activités culturelles, de loisirs et autres...
- Les mesures alternatives aux poursuites telles que le Travail d'Intérêt Général
- Des actions de sécurité routière en direction des scolaires (diplôme APER, Permis piéton)
- Médiation sociale : une collaboration étroite avec la ville et le service de médiation sociale de l'association La bulle pour mener des actions de prévention.

Contact

clspd@ville-persan.fr

L'action jeunesse

Le service jeunesse sur la ville englobe la jeunesse dans sa globalité de façon transversale en s'articulant avec les autres services et les partenaires associatifs pour répondre au mieux aux besoins de la jeunesse.

Néanmoins, la Ville porte une attention particulière aux jeunes notamment sur la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Exemple d'actions entreprises sur la jeunesse:

- Service Civique Municipal pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- La coordination du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et Forum ASCO,
- Coordination du dispositif Ville Vie Vacances qui est une aide aux projets de loisirs en partenariat avec les associations MJC et La Bulle, Dispositif tickets Loisirs qui permet de faire partir des jeunes inscrits dans les associations jeunesse et de prévention en base de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires,
- Manifestation estivale et intergénérationnelle : « Persan, l'été ça bouge ! » qui propose aux jeunes, petits et familles des activités variées avec la collaboration des services de la ville et des associations parties prenantes dans l'action.

Contact

clspd@ville-persan.fr

Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV) a pour objectif de favoriser la santé des habitants, notamment les plus éloignés des questions de santé. Pour répondre à cet objectif, l'ASV met en place en lien avec de nombreux partenaires des ateliers d'éducation pour la santé à destination de différents publics (écoliers, parents, seniors...) sur diverses thématiques (équilibre alimentaire, activité physique, bien-être mental, sommeil, dépistage des cancers, santé bucco-dentaire...). A l'échelle du territoire de Persan, l'ASV cherche également à renforcer la connaissance des acteurs intervenant dans le champ de la santé entre eux et sur leurs actions respectives. L'ASV contribue à promouvoir la santé en relayant des informations sur l'accès aux droits de santé, l'accès aux soins et l'accès à la prévention santé.

L'Atelier Santé Ville de Persan travaille donc en lien avec de très nombreux partenaires:

- les autres services de la ville
- les services de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Conseil Local de Santé Mentale, Contrat Local de Santé...
- les services du département du Val d'Oise : centre de protection maternelle et infantile et de planning familial, centre départemental de dépistage et de soins, service social départemental, cellule d'éducation pour la santé...

- les partenaires institutionnels : Assurance Maladie, CAF, caisses de retraites...
- l'éducation nationale : directions, enseignants et services de santé scolaire
- les associations : MJC de Persan, Mission locale Réflexes 95, La Bulle, La ligue contre le cancer, le CODES, PSVO, Coallia...
- les professionnels de santé du territoire

A cette liste de partenaires s'ajoutent les habitants de Persan eux-mêmes car la démarche de l'Atelier Santé Ville a vocation à promouvoir la participation de la population sur les questions de santé.

Prochains ateliers santé:

- (mardi 6 juin à 15h : conférence sur le sommeil des séniors à la MJC de Persan)
- 1er juillet à 14h à l'occasion de la Fiesta Village : stand nutrition et activité physique avec les "Vélos Smoothie"
- jeudi 14 et 20 juillet à l'occasion de Persan l'été ça bouge : stands de prévention solaire et alimentation équilibrée avec la Ligue contre le cancer
- tous les 2 mois : soirée gym douce et relaxation au Centre social Agora

Contact

Tél. 01 39 37 48 80

coordonnateurcls-asv@cchvo.com

Gestion urbaine de proximité et participation des habitants

La gestion urbaine de proximité vise à assurer aux habitants un environnement de qualité : amélioration de la propreté, de l'entretien et des aspects fonctionnels pour rendre les quartiers plus agréables à vivre.

Tél. 06 80 61 59 87

gup@ville-persan.fr

Source URL: <http://www.ville-persan.fr/article/politique-de-la-ville-et-jeunesse>